

Remboursement des cures thermales : le Grand Est refuse que les patients et les territoires paient la facture

Alors que les arbitrages préparatoires au budget de la Sécurité sociale pour 2027 ravivent les inquiétudes sur le remboursement des cures thermales, Franck Leroy, Président de la Région Grand Est, appelle le Gouvernement à garantir durablement leur prise en charge.

Une cure thermique conventionnée n'est ni un séjour de confort ni une prestation de bien-être. Elle constitue un parcours de soins prescrit par un médecin, encadré par des professionnels de santé et destiné notamment à des patients atteints de pathologies chroniques.

« Les cures thermales ne sont pas un service de confort, mais un acte de soins reconnu. Réduire leur remboursement, ce serait demander à des personnes souvent âgées, fragiles ou atteintes de maladies chroniques de payer davantage pour se soigner. Pour les plus modestes, cela conduirait directement au renoncement aux soins. Nous ne pouvons pas accepter une médecine à deux vitesses, dans laquelle seuls ceux qui en ont les moyens pourraient continuer à bénéficier d'une cure », souligne Franck Leroy.

Les curistes assument déjà une part importante du coût de leur séjour, notamment pour le transport, l'hébergement et la restauration. Toute diminution supplémentaire de la prise en charge fragiliserait donc directement leur accès aux soins.

Cette décision aurait également de lourdes conséquences économiques et territoriales. Avec neuf destinations thermales de référence (Amnéville-les-Thermes, Bains-les-Bains, Bourbonne-les-Bains, Contrexéville, Morsbronn-les-Bains, Nancy Thermal, Niederbronn-les-Bains, Plombières-les-Bains et Vittel), le Grand Est dispose d'une filière qui fait vivre des établissements de soins, mais aussi des hôtels, des restaurants, des commerces et de nombreux emplois locaux non délocalisables. Dans plusieurs villes, souvent rurales, le thermalisme constitue un pilier de l'activité et de l'attractivité du territoire.

« Nous devons naturellement assurer la soutenabilité de notre système de santé. Mais une économie comptable immédiate peut devenir une dépense supplémentaire demain si elle favorise le recours accru aux médicaments, aux consultations ou aux hospitalisations. On ne rétablit pas durablement les comptes de la santé en affaiblissant la santé des Français et l'économie de territoires entiers », poursuit le Président de la Région Grand Est.

Franck Leroy demande donc au Gouvernement de confirmer rapidement le maintien des conditions actuelles de remboursement pour 2027 et d'apporter une visibilité pluriannuelle aux patients comme aux établissements thermaux. Aucune évolution ne saurait être décidée avant l'achèvement d'une évaluation scientifique complète du service médical rendu et sans une véritable concertation associant les patients, les professionnels de santé, les exploitants et les élus des territoires concernés.

La Région Grand Est réaffirme enfin qu'elle se tiendra aux côtés des villes thermales, des professionnels de la filière et des curistes pour défendre une médecine thermique accessible à tous et une activité essentielle à l'équilibre de ses territoires.